

1. *Débitrice*: **Piatti frères**, 1937 **Orsières**
2. *Remarques*: Le juge du district de l'Entremont rend public qu'il statuera sur la demande d'homologation du concordat par abandon d'actifs proposé par Piatti frères, à ses créanciers, en audience du 2 mars 2004, à 15 h. 15, au tribunal du district de l'Entremont, à Sembrancher.  
Les opposants qui ne sont pas exclus des délibérations relatives au concordat (art.300 al. 1 LP) peuvent se présenter pour faire valoir leurs moyens d'opposition.

Tribunal de l'Entremont  
1933 Sembrancher  
(02128800)